

pauvres sont traités sur un pied d'égalité avec les millionnaires. Mais il faudrait dire aussi que les millionnaires, dans le domaine de l'impôt sur le revenu, sont certainement plus taxés, toute proportion gardée, que dans la plupart des autres pays de l'Amérique du Nord et du monde entier—je parle des millionnaires canadiens—et qu'ils sont atteints dans d'autres domaines, s'ils ne le sont pas dans celui-là.

D'ailleurs, le millionnaire sera probablement le dernier à utiliser le service de santé gratuit et, dans la plupart des cas, il voudra se payer des services spéciaux, car il a les moyens de se faire admettre dans des hôpitaux où il peut s'assurer les services d'infirmières de jour et de nuit, et il ne voudra probablement pas de ce traitement qui met tout le monde sur le même pied.

Cette accusation est empreinte de démagogie à l'époque où nous vivons. Ce n'est pas le temps, je crois, pour des gens qui ont le sens des responsabilités, de laisser subsister des situations semblables au Canada. Au contraire, c'est le temps de se rappeler ces mots qui ont eu des échos dans le monde entier, et qui ont été prononcés par feu John Kennedy: Nous ne sommes pas à l'époque où nous devons nous demander ce que la patrie peut faire pour nous, mais plutôt ce que, nous, nous devons faire pour la patrie, dans les circonstances difficiles que traverse l'univers actuellement.

Il est vrai que tous les Canadiens sont obligés de se serrer la ceinture, mais c'est grâce à cela que l'économie canadienne est en si bonne posture, comparativement à celle des autres pays. C'est parce que le gouvernement a eu le courage d'imposer des mesures austères que la grande majorité des Canadiens ont accepté et compris que cette période d'austérité demandait à tous de faire leur part de sacrifices. Et ils l'ont accepté, puisque le résultat des dernières élections l'a prouvé. C'est le même parti qui s'est présenté devant l'«électorat», après avoir proposé aux Canadiens des augmentations d'impôt et des diminutions de bénéfices dans certains secteurs. Je crois qu'il est plus sain pour l'avenir d'une race de lui faire comprendre qu'elle doit s'attendre de faire des sacrifices à l'occasion si elle ne veut pas que l'économie de son pays sombre. Il faut se garder de céder à cette philosophie facile et de toujours dire aux pauvres: On vous exploite, on vous donne un traitement qui est le même que pour les riches. Ce qui revient en somme au slogan que je citais tantôt: «Soak the rich, don't help the poor», parce que, finalement, on en arrivera à un point où il n'y aura plus de riches mais seulement des pauvres, et le gouvernement devra faire vivre tout le monde si nous poussons ce raisonnement jusqu'à l'extrême.

[M. Mongrain.]

Je ne dis pas qu'il s'agit d'une mesure populaire, mais je crois qu'elle se justifie bien dans les circonstances, et qu'elle devrait être appuyé par tous les députés plutôt que d'être attaquée à la légère comme l'a fait un homme sérieux comme l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

[Traduction]

M. Ritchie: Monsieur le président, je prends la parole pour appuyer cet amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). A mon avis, l'impôt de 2 p. 100 sur le revenu n'est pas valable. Il a été ostensiblement appliqué pour financer les mesures de progrès social. Il a été institué à la suite de l'établissement de l'assurance frais médicaux et, en pratique, le produit en est cédé aux provinces sous forme de contributions à ce programme.

Cet impôt est ce que l'on pourrait appeler un impôt «intermittent» en ce sens qu'un plafond est prévu. Reste à voir s'il convient de financer de la sorte les programmes de bien-être social. En tout cas, c'est un impôt social. Il devrait donc être très précisément réservé au financement des programmes sociaux. Or, il semble que cet argent alimente directement le Fonds du revenu consolidé.

Nous trouverions plus facile d'accepter cet impôt si le ministre et ses fonctionnaires, quand ils ont présenté leur programme d'assurance frais médicaux, avaient aussi tenté de prévoir d'autres économies et de collaborer davantage avec les provinces en présentant un programme qui aurait mis un frein aux dépenses. Nous aurions pu appuyer ce programme si les dépenses en avaient été limitées ou avaient pu être financées comme celles des programmes à frais partagés.

Cet impôt, introduit sous cette forme, semble empêcher les provinces de participer au programme. Peut-être cherche-t-on à intégrer ces frais d'une manière plus équitable dans la structure fiscale.

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur la mesure à l'étude. Chose intéressante, le député de Winnipeg-Nord-Centre et moi-même en sommes arrivés à la même conclusion, bien qu'en empruntant des chemins différents.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous avez pris celui de droite et moi celui de gauche.

M. Rynard: Quoi qu'il en soit, nous sommes arrivés à la même conclusion cette fois-ci. J'estime qu'en établissant cet impôt, nous aurions dû le fixer à un taux assez élevé pour payer les frais de l'assurance soins médicaux dans toutes les provinces.